

Bouvines

1 2 1 4

Piétons

Les piétons représentent le gros des troupes des deux armées en présence à Bouvines le 27 juillet 1214. Ils se divisent en trois classes, sur une base civile identique :

- les piétons de bas statut
- les piétons de moyen statut
- les piétons de haut statut

A LIRE ATTENTIVEMENT !

Il est impératif de porter des protections supplémentaires (entre-jambe, cuisses, tibias, avant-bras dans le port de gambisons à manches courtes) qui devront être invisibles. Il peut s'agir de protections modernes ou d'empiecements de cuir fixés par laçage. Globalement, le matériel et l'équipement doivent pouvoir assurer la protection du combattant dans le respect des règles de combat stipulées dans la charte de sécurité. Aucune arme (épée, hache, lance) tranchante, piquante, émoussée...ne sera acceptée. Le contrôle de l'ensemble sera assuré par des chargés de mission à la sécurité.

Les filles peuvent incarner des personnages masculins, à condition qu'une fois en équipement, l'aspect soit celui d'un homme. Le port d'un plastron de cuir, en plus de sa fonction protectrice, peut contribuer à ce résultat.

Il n'est pas prévu pour l'instant de distinguer les membres des deux armées afin de pouvoir ré-équilibrer les effectifs en fonction des besoins.

Il est rappelé que les civils accompagnant les combattants doivent avoir un costume compatible avec la période reconstituée et le faire valider au moment de leur inscription à la bataille.

Tableau récapitulatif des matériels

	matériel accepté à court terme	matériel exigé à terme
Braies	Braies en lin ou chanvre	
Chemise	Chemise en lin ou chanvre	
Chausses	Chausses en lin ou laine	
Cale rembourré	Cale en lin	
Gambison	Gambison en lin ou chanvre (coloris : de l'écru au brun, vert et bleu délavés)	
Haubert	Maille aboutée	Maille ronde rivée
Casque	Spangenhelm, ou casque en 4 parties	Casque avec ou sans nasal et cervelière monocoque (soudure invisible tolérée) ou en 2 parties
Épée	Finition standard (modèle XIIIème)	
Fourreau	Finition standard (modèle XIIIème)	
Bouclier	En bois recouvert de cuir, non armorié, éventuellement décoré	
Lance	Lance (facultative) de 2 m environ	

I - Base civile du costume de piéton

La base civile du costume de piéton, commune aux trois statuts, doit correspondre au style vestimentaire historique du début du XIIIème siècle et comprendre :

- braies,
- chausses,
- chemise,
- tunique,
- ceinture,
- cale,
- chaussures.

Les tissus doivent être obligatoirement naturels et si possible d'usage répandu au début du XIIIème siècle (lin, chanvre, laine tissée de préférence).

II - Statut militaire du piéton

A - Piéton de bas statut :



Protections : gambison sous la simple tenue civile ou autre protection suffisante de torse (plastron). Le port de protections complémentaires (protège-tibia, gants...) est impératif.

Armement : casque à nasal ou cervelière sans nasal, lance et bouclier.

B - Piéton de moyen statut :



Protections : un cale rembourré et un gambison épais

Armement : un casque à nasal ou chapel de fer du modèle accepté (voir plus bas), un bouclier non armorié, une lance ou une hache (ou épée).

C - Piéton de haut statut :



Protections : un cale rembourré, une cotte gamboisée fine, des cuissots gamboisés.

Armement : un casque à nasal ou chapel de fer du modèle accepté (voir plus bas), un haubert ou haubergeon de maille, un bouclier non armorié, un ensemble baudrier – fourreau – épée. La lance ou la hache sont facultatives.

Le gambison ou le haubert devront inclure des protections des mains (moufles) . A défaut des gants renforcés seront exigés pour les combats.

III - Base militaire du costume de piéton

1 - Gambison :

Le gambison sera en toile de lin ou de chanvre, rembourré de manière épaisse et présentera une couleur de la gamme entre l'écru et le brun. Le gambison à manches longues peut comporter des moufles intégrées.

Il doit :

- assurer une protection suffisante du corps et des parties sensibles (gorge).
- couvrir les bras au moins jusqu'au coude et arriver juste au dessus du genou.
- correspondre au style en vigueur au début du XIIIème siècle (pas de manches rattachées par laçage, pas d'ouvertures ventrale ou dorsale, pas de lanières de cuir avec boucles, pas d'empiecements en cuir). Il doit comporter une protection au niveau du cou.

NB : pour les piétons de moyen statut, dans le cas de gambisons ne couvrant pas les avant-bras, il sera demandé de se protéger les avant-bras et les coudes avec des protections modernes homologuées (protections de sport) et de les dissimuler sous les manches de sa tunique. Les protections de main, elles, ne devront pas comporter d'élément moderne et devront également passer relativement inaperçues.



2 – Cuissots gamboisés :

Il est rappelé que ces équipements sont exclusivement réservés aux piétons de haut statut (les autres statuts doivent porter des protections invisibles).

Couvrant les cuisses, ces protections sont réalisées selon la technique du gambison. Elles sont rattachées au braïel par un lien. A l'arrière de la cuisse, elles peuvent être fermées par une couture ou un laçage.



3 - Haubert et haubergeon :

Il doit assurer une protection suffisante du corps et des parties sensibles (gorge).

Le haubert ou haubergeon sera porté par-dessus une cotte gamboisée (gambison légèrement rembourré). Il doit arriver au dessous du genou et correspondre au style en vigueur au début du XIIIème siècle.

4 - Casques :

Modèle type cervelière à nasal ou sans nasal adapté pour recevoir des chocs. Dans un souci de rester proche des sources (rareté des représentations de casques en 4 parties) il est fortement conseillé de faire le choix d'un casque en deux parties (une bande de renfort devant-derrrière) ou en une seule (soudure poncée tolérée).



Modèle type chapel de fer accepté, mais uniquement du modèle ci-dessous, **du côté de l'armée coalisée uniquement** et dans des proportions laissées à l'appréciation des organisateurs de Bouvines 1214.

Les chapels de « type Maciejowski » et de type « chapel de Montauban » seront refusés.



Modèle de casque à nasal avec génastières accepté, **du côté de l'armée coalisée**

uniquement et dans des proportions laissées à l'appréciation des organisateurs de Bouvines 1214.



5 - Bouclier :

Le bouclier est facultatif pour les piétons de bas et moyen statuts et obligatoire pour les piétons de haut statut. Il est en bois recouvert de cuir ou de toile. Il doit avoir la taille et la forme des boucliers du début du XIII^{ème} siècle (et être d'une hauteur allant de l'épaule au genou).

Il peut être décoré de motifs géométriques répétitifs ou floraux, mais ne doit en aucun cas porter d'armoiries.



6 - Epée :

L'épée est portée par les piétons de haut statut (ou par les autres statuts s'ils n'ont pas d'autre arme).

Elle est à une main et peut avoir des formes de pommeau et de garde diverses, attestés pour le XIII^{ème} siècle.

Il est impératif de savoir la manier sans danger pour participer aux combats (consultez la charte de sécurité) et elle ne doit être ni tranchante, ni piquante et en bon état !

L'épée doit être insérée dans un fourreau attaché à un baudrier. Le baudrier est fermé par un laçage en « langue de serpent » (système à privilégier pour les piétons de la coalition) ou à l'aide d'une boucle.

Le fourreau doit être en bois recouvert de cuir et posséder un laçage conforme aux sources. Son extrémité est dotée d'une bouterolle en métal.



7 - Hache :

La hache est portée par les piétons de bas et moyen statut préférentiellement. Elle peut être à une main (manche court) ou à deux mains (manche long).

Il est impératif de savoir la manier sans danger pour participer aux combats (consultez la charte de sécurité) et elle ne doit être ni tranchante, ni piquante et en bon état !



8 - Lance :

La lance est maniée par les piétons de bas et moyen statut préférentiellement. Elle doit être d'environ 2 mètres de long. Il est impératif de savoir la manier sans danger pour participer aux combats (consultez la charte de sécurité) . Elle ne doit pas être piquante et présenter un bon état !

Contacts :

www.bouvines1214.org

info@bouvines1214.org

photos : Bouvines 1214 ; Furor Normannicus